

COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE MEDICAMENTS: LE FORMULAIRE THERAPEUTIQUE MAGISTRAL

La première partie de la 1^{ère} édition du Formulaire Thérapeutique Magistral a été récemment éditée sous la responsabilité de la Direction Générale Médicaments. Le Formulaire Thérapeutique Magistral se limite pour l'instant aux préparations magistrales utilisées en dermatologie. Un exemplaire du Formulaire Thérapeutique Magistral a été envoyé en septembre 2003 à toutes les officines ouvertes au public et aux officines hospitalières. Une version simplifiée (sans les modes opératoires et les fiches de pesée) a été envoyée début novembre par la poste aux médecins généralistes et aux dermatologues. Le Formulaire Thérapeutique Magistral sera complété dans le futur par des préparations appartenant aux autres classes thérapeutiques et sera régulièrement mis à jour. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus en téléphonant au 02.210.49.53 (francophones) ou au 02.210.48.97 (néerlandophones).

EN BREF

- ➡ Comme chaque année, l'attention a été attirée dans les Folia d'août 2003 sur l'importance de la **vaccination contre l'influenza** chez les personnes présentant un risque de complications dues à ce virus. D'après une enquête réalisée par le « *UK Vaccine Industry group* » en Grande-Bretagne, chez 1.046 personnes âgées de moins de 65 ans atteintes de BPCO ou d'affections cardio-vasculaires, 40% des personnes interrogées ne se feraient pas vacciner contre l'influenza cet hiver, et moins de 40 % seulement des personnes interrogées atteintes d'une affection cardio-vasculaire considère l'influenza comme un problème de santé majeur. Ces données soulignent une fois encore combien il est important de continuer à dépister les personnes à risque et à les encourager à se faire vacciner.

Des formulaires de pharmacovigilance de couleur jaune sont insérés dans le Répertoire Commenté des Médicaments, et tous les 4 mois dans les Folia; ils sont aussi disponibles via l'internet à l'adresse suivante: <http://www.afigp.fgov.be/FR%20home/formulaires/fiche%20jaune.htm>. Nous vous encourageons à rapporter, à l'aide de ces formulaires, toutes les réactions que vous suspectez, sans oublier de mentionner vos nom, adresse et numéro de téléphone afin que le Centre de Pharmacovigilance puisse vous recontacter. Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le CENTRE NATIONAL DE PHARMACOVIGILANCE (Direction générale de la Protection de la Santé publique: SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement), Bâtiment Amazone, Blvd Bischoffsheim, 33, 1000 Bruxelles; téléphone n° 02/227.55.33 ou 02/227.55.09 fax n° 02/227.55.28)